



Agence de Santé

du Territoire de Wallis et Futuna

Protocole applicable aux passagers arrivant par voie aérienne à Wallis et Futuna

Modifiée En date du

11/04/2022

Rédacteurs :
Dr Bernadette Worms
Dr Daniel HOUILLON

Approbateur(s) :

- ADS
- COMIS
- ADSUP

Version 2 du 25/11/21 modifiée le 11/04/2022

Contexte

Au vu de la situation « Covid-19 free » du territoire de Wallis et Futuna et de la situation épidémiologique actuelle sur le territoire de la Nouvelle Calédonie, le protocole sanitaire suivant est proposé aux personnes souhaitant, pour raisons personnelles ou professionnelles, se rendre sur le territoire de Wallis et Futuna. Il s'appuie également sur les données scientifiques actuellement disponibles concernant la COVID-19, de la cinétique du virus SARS-Cov 2 et de l'efficacité de la vaccination contre ce virus.

Ce protocole s'applique à tous les passagers venant de métropole et à ceux ayant résidé en Nouvelle Calédonie

I. Objectif du SAS

Un confinement en SAS Hôtelier à Nouméa a pour objectif de sécuriser l'arrivée de tous les voyageurs arrivant sur le Fenua provenant de la Nouvelle Calédonie afin de prévenir toute nouvelle introduction du virus SARS-COV 2 sur le territoire de Wallis et Futuna.

Le SAS Hôtelier permet d'accueillir, dans des conditions de sécurité sanitaire maximales, l'arrivée des personnes volontaires pour un retour (professionnel ou personnel) ou dont la présence sur le territoire est jugée indispensable par les autorités.

Toute personne souhaitant revenir sur le territoire sera donc placée en

« Quatorzaine ou septaine » stricte dans un SAS Hôtelier sécurisé à Nouméa.

- Une « **septaine** » pour les personnes ayant un schéma vaccinal complet
- Une « **quatorzaine** » pour les personnes non vaccinées et les personnes, même vaccinées, accompagnant des enfants de moins de 5 ans non éligibles à la vaccination.

II. Confinement en SAS hôtelier à Nouméa

a) Conditions générales

- Accueil individuel avec les mesures de distanciation physique et d'hygiène
- Isolement strict dans la chambre
- Promenade autorisée 1 fois par jour sous surveillance
- Repas livrés devant la chambre par le personnel de l'hôtel avec les règles d'hygiène habituelles

b) Conditions sanitaires

- Prise de température 2 fois par jour avec un suivi sanitaire des personnes confinées.
- **A J – 1 quel que soit le statut vaccinal des personnes (moins de 24h)**
- Prélèvement nasopharyngé pour **une RT-PCR**, une RT-PCR négative conditionnant l'entrée en SAS

1) Pour les personnes ayant un schéma vaccinal complet (septaine)

- **A J 5** Un prélèvement nasopharyngé pour une RT-PCR
- **A J 7** un test Anti génique (Ag) sera effectué avant la sortie de l'hôtel (effectué en chambre)

2) Pour les personnes non vaccinées (quatorzaine)

- **A J 5** Un prélèvement naso pharyngé pour une RT-PCR (permet d'éviter de garder des personnes positives dans le SAS hôtelier) ; (effectué en chambre)
- **A J 12** Un prélèvement naso pharyngé pour une RT-PCR ; (effectué en chambre)
- **A J 14**_un test Anti génique (Ag) sera effectué avant la sortie de l'hôtel ;(effectué en chambre)

Quel que soit leur statut vaccinal les personnes ne pourront sortir du SAS de confinement que pour prendre l'avion pour Wallis et Futuna le jour du départ et avec un test Ag négatif.

Si le vol est retardé, la **RT-PCR devra être refaite le cas échéant 24 h avant le départ qu'elles soient en quatorzaine ou en septaine.**

c) Sortie du sas hôtelier pour l'aéroport

- Interdiction de visite aux passagers pendant et à la sortie du SAS hôtelier
- Port du masque FFP2 obligatoire
- Respect de la distanciation physique (≥ 1 m)
- Transfert des passagers par un bus dédié
- Séparation du chauffeur avec les passagers par un plexiglas
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique avant la montée dans le bus

- Placement des passagers dans le bus

Afin de limiter les contacts, les passagers montent dans les bus dédiés aux hôtels qui leurs sont attribués à Wallis

- en quinconce (ex. dernier rang : 1 personne à la fenêtre côté droit, 1 personne au couloir côté gauche puis avant-dernier rang : 1 personne au couloir côté droit, 1 personne à la fenêtre côté gauche, et ainsi de suite...)

- « marche en avant » afin d'éviter les croisements, les premières personnes se placent à l'arrière du bus, cf. ci-dessus.

d) A l'aéroport de TONTOUTA

- Présence interdite des familles et amis à l'aéroport
- **Port du masque FFP2 obligatoire** dès l'entrée dans l'aéroport
- « Marche en avant » afin d'éviter les croisements, les premières personnes sortantes sont celles situées aux premiers rangs du bus et ainsi de suite en respectant le rooming de Wallis (Ils montent dans le bus dédié à leur hôtel)
- Respect de la distanciation physique (≥ 1 m) ;

=> A l'enregistrement

- le personnel de la compagnie d'Air Calin est séparé du passager par un « plexiglas »

- Chaque passager remplit un formulaire, donné lors de la septaine, d'engagement sur l'honneur à se soumettre aux règles relatives à l'entrée sur le territoire (n'avoir présenté aucun des symptômes nommés dans le document).

Le formulaire d'engagement, ainsi que les résultats des tests RT-PCR et antigéniques sont à présenter afin de pouvoir embarquer

- Les passagers poursuivent leur circuit jusqu'à la zone de contrôle (la sécurité aéroportuaire et la Police Air Frontières)

=> Dans la salle d'attente

- Sont fermés

Les Magasins Duty Free et les bars aéroportuaires

=> En zone d'embarquement

Comme dans tout l'aéroport, port du masque FFP2 obligatoire et respect de la distanciation physique ($\geq 1\text{m}$)

=> Dans l'avion_

« **Marche en avant** » : positionnement des passagers en quinconce, en commençant par l'arrière de la carlingue.

Les passagers devront être regroupés en fonction de leur lieu de confinement à Wallis

- **Pas de vente de Duty Free** ;
- Déplacement limité au strict nécessaire en évitant l'attente devant les toilettes
- Port du masque FFP2 obligatoire

III A Wallis et Futuna

a) A l'aéroport d'HIHIFO :

A la descente de l'avion, la distanciation physique devra être respectée par les passagers, du tarmac jusqu'à la rentrée dans les bus dédiés en fonction de leur lieu de confinement à Wallis

Les passagers en isolement hôtelier :

- Empruntent un circuit dédié
- Jettent leur masque dans une poche Dasri
- Réalisent un lavage des mains rigoureux au gel hydroalcoolique
- Portent un **nouveau** masque FFP2 remis par un agent de l'ADS
- Présentent le bulletin « Formalité d'entrée » à un agent de l'ADS qui contrôle le document avant d'autoriser le passager à poursuivre le circuit jusqu'à la zone de tri.
- Ils se présenteront ensuite au contrôle des Douanes et au BIVAP,

- Les bagages sont récupérés et transportés dans les hôtels par un personnel dédié, équipé de masques et de gants de manutention. Le tri des bagages dans les hôtels se fera suivant le code couleur des rubans apposés depuis Nouméa.

Les passagers à mobilité réduite :

- Empruntent un circuit dédié
 - Jettent leur masque dans une poche Dasri
 - Réalisent un lavage des mains rigoureux au gel hydroalcoolique
 - Portent un nouveau masque FFP2 remis par un agent de l'ADS
 - Entrent dans la zone d'accueil « Arrivée »
 - Présentent le bulletin « Formalité d'entrée » à un agent du PPSP qui contrôle avant d'autoriser le passager à poursuivre le circuit jusqu'à la Police Air Frontière (PAF).
 - Ils se présenteront ensuite au contrôle des Douanes et au BIVAP
 - Ils seront dirigés vers le bus dédié à leur hôtel, au VSPMR de l'ADS, au véhicule des pompiers.
- Code couleur :
 - Mauve : hôtel LOMIPEAU
 - Vert : hôtel ULUKULA
 - Bleu : hôtel MOANA HOU
 - Ils montent dans le bus dédié à leur hôtel,

b) A l'arrivée à l'hôtel :

- Le rappel des points essentiels du règlement est effectué par un agent de l'ADS
- Le port du masque et des gants est obligatoire pour toutes les opérations réalisées dans les SAS hôteliers (port des bagages, accompagnement des passagers dans leurs chambres).

▪ A J 1 de l'arrivée

Une surveillance clinique journalière des passagers est effectuée par deux agents du PPSP dès le lendemain de leur arrivée et ce durant 3

jours. Les transmissions de cette surveillance sont communiquées au médecin responsable des CSF à l'agence de santé qui pourra se déplacer le cas échéant en cas de besoin médical.

▪ **A J3 un test PCR est effectué**

- Un agent de l'ADS effectue les prélèvements PCR tôt le matin à partir de 6 h devant la porte de la chambre.
- Les résultats seront communiqués au médecin de la direction de santé publique par le médecin biologiste.

Hypothèse 1 : Les RT-PCR de l'ensemble des confinés sont négatifs,

Les mesures sanitaires mises en place sont levées. Une attestation médicale de levée de l'isolement sera délivrée aux passagers. Le personnel de l'ADS organise la sortie des confinés.

Hypothèse 2 : le test PCR d'un confiné est positif

Le médecin de l'ADS informe immédiatement la Direction Générale

- Le confinement est prolongé de 3 jours dans les hôtels à Wallis pour les passagers cas contact de la personne positive au SARS-COV 2
(Notamment même groupe, même hôtel)
- L'ensemble des personnels hôteliers ayant travaillé pendant la période de 3 jours sur les 3 hôtels est testé le jour même par test PCR

N.B. : Si la personne est asymptomatique ou présente une forme pauci symptomatique elle reste isolée dans son hôtel, si elle présente des signes cliniques de gravité, elle est transférée à l'hôpital de SIA en isolement conformément au protocole du plan rebond

A J+ 3 (soit J+6 de l'arrivée à Wallis) l'ensemble des confinés et des personnels hôteliers ayant travaillé pendant la période sont testés par test PCR

Si l'ensemble des tests est négatif, la fin de l'isolement est prononcée pour tous et le personnel de l'ADS organise la sortie

Si la personne d'origine est toujours positive mais qu'aucun nouveau cas ne s'est déclaré, la personne reste en isolement dans le SAS hôtelier 3 jours de plus puis est testée par test PCR à J+3 (soit J+9 de l'entrée à Wallis). En cas de test montrant encore une contagiosité, elle sera isolée 3 J de plus et ce jusqu'à ce qu'elle ne soit plus contagieuse.

Si de nouveaux cas sont détectés dans le même hôtel que celui de la personne d'origine, l'ensemble des personnes ayant séjourné dans l'hôtel sont isolées pour 3 jours de plus. Un test PCR est réalisé à l'issue. En cas de test montrant encore une contagiosité, ils seront isolés 3 jours de plus et ce jusqu'à ce qu'ils ne soient plus contagieux.

Un suivi étroit des cas positifs sera effectué par un médecin de l'Agence.

Le transfert vers l'hôpital de SIA ne sera réalisé, selon le protocole en vigueur, qu'en cas de symptômes graves nécessitant une hospitalisation après évaluation du médecin.

SITUATION PARTICULIERE : Retour d'EVASAN devant être hospitalisé

L'EVASAN est pris par l'équipe de l'hôpital de SIA conformément au protocole du plan rebond.

Il est transféré de l'aéroport jusqu'à l'hôpital de SIA en chambre dédiée

Le suivi clinique quotidien est effectué par l'équipe de l'hôpital
Sa sortie, est conditionnée par un test PCR négatif à J+3

En cas de test positif à J+3 le confinement est prolongé pour une durée de 3 jours à l'issue de laquelle un nouveau test PCR sera réalisé. Le confinement sera prolongé par période de 3 jours clôturées par un test jusqu'à ce que la personne ne soit plus contagieuse.

Tous les personnels correspondant à la définition de « personne contact » sont soumis à un test RT-PCR à J4 du vol concerné.

